



Nos unités de formation continue (UFC) entre vos mains!

Bien que la formation continue ne soit pas obligatoire dans certaines provinces, elle constitue une composante indispensable de votre cheminement de carrière. Un engagement envers celle-ci démontre votre professionnalisme et votre détermination à protéger les clients.

Dans les provinces où la formation continue est exigée, le nombre d'UFC requis est important pour le maintien de votre permis.

Il convient d'utiliser le tableau de suivi ci-dessous (ou de créer le vôtre) pour regrouper, en un seul endroit, tous les détails relatifs aux cours que vous avez suivis.

Titre du cours	Description du cours	Date d'achèvement	Nom du prestataire	Code de formation continue	Nombre d'heures/d'UFC	Type d'UFC	Certificat d'achèvement imprimé/sauvegardé	
							OUI	NON